Ce document a été mis en ligne par l'organisme FormaV®.

Toute reproduction, représentation ou diffusion, même partielle, sans autorisation préalable, est strictement interdite.

Pour consulter tous nos sujets d'annales et corrigés du BP Horticole, veuillez visiter :
bphorticole.fr/annales-sujets-et-corriges

BP Horticole

Suivi technico-économique des productions

Session 2026 • Code sujet : **26-BP-HORT-EP1** • Durée : **150 minutes** • Coefficient : **Aucun coefficient national. Pondération locale indicative : 4**

Sommaire

Cliquez sur une partie pour y accéder directement

1. **Analyse juridique de l'exécution d'un contrat** (4 questions) **Page 3**

2. **Diagnostic stratégique et décisions managériales** (4 questions) **Page 7**

3. **Analyse économique et suivi financier** (4 questions) **Page 11**

4. **Ce qu'il faut retenir & Questions fréquentes (FAQ)** (Synthèse & Q&A Examen) **Page 15**

Sujet officiel (PDF) : https://bphorticole.fr/assets/annales/bp-horticole/Suivi technico-économique des productions/2026/BP Responsable de Productions Légumières, Fruitières et Florales - Suivi technico-économique des productions - Session 2026 - 1-Sujet.pdf

1. Analyse juridique de l'exécution d'un contrat

Les Serres du Val de Loire ont commandé 18 000 plants de tomates greffées à Plant'Alliance, avec une date de livraison déterminante pour le calendrier de mise en culture. La livraison tardive et la présence de plants inutilisables ont entraîné un achat de remplacement et une vente annulée, tandis que le fournisseur conteste toute indemnisation en invoquant une clause limitative.

Qualification juridique des faits

Question 1.1. Qualifiez juridiquement les parties, le contrat et leurs obligations principales, puis caractérisez les faits à l'origine du différend. Distinguez les éléments établis des conséquences économiques alléguées par l'exploitation.

Élément	Qualification et faits
Parties et contrat	Plant'Alliance, société commerciale, vend des plants à l'exploitation, une SARL : contrat de vente commerciale.
Obligations principales	Livrer 18 000 plants conformes au plus tard le 20 mars 2025; l'acheteur doit payer le prix convenu.
Faits rapportés	Livraison le 27 mars; 3 000 plants déclarés inutilisables au contrôle de réception.
Conséquences économiques alléguées	Achat urgent de 2 000 plants pour 1 600 €; vente annulée évaluée à 4 800 €.

La date déterminante est stipulée au bon de commande accepté par les deux parties. Le retard est daté; le défaut et les conséquences financières sont rapportés par l'exploitation, mais leur cause, leur réalité et leur lien avec l'inexécution restent à étayer par des preuves.

Qualification des faits

Grille du syllogisme juridique

Étape du raisonnement	Réponse
Qualification juridique des faits	Vente entre sociétés; retard, défaut rapporté .....
Problème de droit	.....
Règle de droit applicable	.....
Solution motivée de l'espèce	.....
Preuves à réunir	.....

À compléter par le candidat.

✓ RÉPONSE À RETENIR

Vente commerciale entre deux sociétés; retard daté et plants déclarés inutilisables. Les préjudices financiers allégués restent à justifier.

Problème de droit

Question 1.2. Formulez le problème de droit auquel doit répondre l'exploitation au sujet du retard de livraison et de la clause limitant l'indemnisation.

Le retard de livraison et la fourniture de plants déclarés inutilisables constituent-ils une inexécution permettant à l'acheteur de demander réparation, malgré la clause qui plafonne l'indemnisation au prix des plants non livrés ou non conformes? Il faut aussi déterminer si ce plafond peut s'appliquer alors que les parties ont expressément reconnu que la date de livraison était déterminante pour le calendrier de mise en culture.

Problème de droit

Grille du syllogisme juridique

Étape du raisonnement	Réponse
Qualification juridique des faits	.....
Problème de droit	Retard essentiel : portée du plafond?
Règle de droit applicable	.....
Solution motivée de l'espèce	.....
Preuves à réunir	.....

À compléter par le candidat.

✓ **RÉPONSE À RETENIR**

Le plafond d'indemnisation peut-il s'appliquer malgré l'inexécution de la date de livraison déterminante?

Règles de droit applicables

Question 1.3. Présentez les règles de droit pertinentes à partir des articles reproduits dans le DT 1 et de la décision présentée dans le DT 2. Précisez les conditions à vérifier pour demander réparation et pour discuter l'application de la clause limitative.

L'article 1103 impose le respect des obligations convenues. Selon l'article 1217, l'acheteur peut notamment demander réparation des conséquences de l'inexécution. L'article 1231-1 permet des dommages-intérêts en cas de retard ou d'inexécution, sauf force majeure; il faut établir le manquement, un préjudice certain et le lien de causalité. Enfin, l'article 1170 écarte une clause qui prive de sa substance l'obligation essentielle. L'arrêt Chronopost invite à examiner concrètement cet effet, sans écarter automatiquement toute clause limitative. Il faut donc apprécier l'importance de la date promise et l'effet réel du plafond.

Règles applicables

Grille du syllogisme juridique

Étape du raisonnement	Réponse
Qualification juridique des faits	.....
Problème de droit	.....
Règle de droit applicable	1103, 1217, 1231-1; art. 1170
Solution motivée de l'espèce	.....
Preuves à réunir	.....

À compléter par le candidat.

✓ RÉPONSE À RETENIR

Réparation si manquement, préjudice et lien causal sont établis; plafond écarté seulement s'il prive l'obligation essentielle de sa substance.

Solution motivée et preuves

Question 1.4. Appliquez les règles au cas et proposez une solution motivée à l'exploitation. Indiquez les éléments de preuve à réunir et distinguez le coût des plants de remplacement, la perte de vente alléguée et l'effet possible de la clause limitative.

1. Produire le bon de commande, la preuve de livraison datée, les réserves de réception, les photos et, si possible, une expertise sur la cause des plants inutilisables.
2. Justifier les 1 600 € par facture et paiement, et établir que l'achat urgent était nécessaire et lié à l'inexécution.
3. Pour les 4 800 €, fournir la commande client et sa preuve d'annulation; chiffrer la marge perdue, car le chiffre d'affaires annulé ne constitue pas à lui seul le préjudice.

Le plafond peut limiter l'indemnisation au prix des plants non livrés ou non conformes. Sa validité doit toutefois être discutée au regard de l'article 1170 et de la date essentielle; l'analogie avec Chronopost dépend des faits. La clause ne supprime pas expressément toute indemnisation des pertes d'exploitation.

Solution motivée

Grille du syllogisme juridique

Étape du raisonnement	Réponse
Qualification juridique des faits	.....
Problème de droit	.....
Règle de droit applicable	.....
Solution motivée de l'espèce	Préjudice : prouver ..... réalité et lien
Preuves à réunir	Plafond à discuter : art. ... 1170

À compléter par le candidat.

✓ RÉPONSE À RETENIR

Réclamer les préjudices prouvés; contester le plafond si son application vide de portée l'engagement sur la date.

2. Diagnostic stratégique et décisions managériales

L'exploitation produit sous serre des plants potagers et des plantes aromatiques pour des jardineries indépendantes, des collectivités et la vente directe. Pour réduire les ruptures et sécuriser les livraisons sans augmenter excessivement les coûts ni les invendus, la direction envisage de diversifier les fournisseurs, de créer un stock de sécurité limité et de suivre régulièrement les commandes, les stocks et les pertes.

Diagnostic stratégique

Question 2.1. Relevez et justifiez deux forces, deux faiblesses, deux opportunités et deux menaces concernant l'exploitation. Pour chaque élément, indiquez s'il relève principalement de l'environnement interne ou externe.

Diagnostic	Élément et classement	Justification et effet possible
Force	Positionnement qualité sanitaire : interne	Renforce la confiance et la fidélité des clients.
Force	Clientèle diversifiée : interne	Répartit les débouchés entre jardineries, collectivités et vente directe.
Faiblesse	Dépendance à un fournisseur sur certaines références : interne	Accroît le risque de rupture.
Faiblesse	Pertes de production en hausse, de 7 % à 8,5 % : interne	Réduit les volumes commercialisables.
Opportunité	Demande locale de plants potagers : externe	Offre un potentiel de développement des ventes.
Opportunité	Progression estimée du marché local de 4 % : externe	Indique un marché en croissance.
Menace	Retards fournisseurs en hausse, de 1 à 4 incidents : externe	Menacent le calendrier de production et les livraisons.
Menace	Hausse des coûts d'énergie et des intrants : externe	Peut réduire les marges.

Les forces et faiblesses concernent les ressources et résultats de l'exploitation. Les opportunités et menaces relèvent de son marché et de son environnement fournisseur. La part croissante de vente directe, de 18 % à 22 %, témoigne aussi d'un débouché commercial en progression.

Diagnostic stratégique complété, question 2.1

Outil ou dimension	Élément relevé	Interne ou externe	Effet possible pour l'entreprise
Force	Qualité sanitaire	Interne	Fidélise
Force	Clientèle diversifiée	Interne	Répartit les débouchés
Faiblesse	Dépendance fourni	Interne	Risque de rupture
Faiblesse	Pertes : 7 % à 8,5 %	Interne	Moins de plants
Opportunité	Demande locale	Externe	Potentiel de ventes
Opportunité	Marché local : +4 %	Externe	Marché en croissance
Menace	Retards : 1 à 4 incid	Externe	Risque pour les
Menace	Coûts énergie et int	Externe	Marge réduite
Facteur PESTEL 1		Externe	
Facteur PESTEL 2		Externe	
Facteur PESTEL 3		Externe	
Facteur PESTEL 4		Externe	

✓ RÉPONSE À RETENIR

Forces : qualité et clientèle diversifiée. Faiblesses : dépendance fournisseur et pertes croissantes. Opportunités : demande locale et marché en hausse. Menaces : retards fournisseurs et hausse des coûts.

Analyse PESTEL

Question 2.2. Réalisez une analyse PESTEL en renseignant au moins un facteur pertinent pour quatre dimensions parmi les suivantes : politique, économique, socioculturelle, technologique, environnementale et légale. Pour chaque facteur retenu, expliquez brièvement son effet possible sur l'activité.

Dimension PESTEL	Facteur externe	Effet possible
Économique	Hausse des coûts d'énergie et des intrants ; marché local en progression de 4 %	La hausse des charges peut réduire la rentabilité ; la croissance du marché ouvre des débouchés.
Socioculturelle	Demande locale de plants potagers et progression de la vente directe	Peut favoriser les ventes locales et la relation directe avec les clients.
Environnementale	Objectif de réduction des intrants	Valorise le positionnement de l'exploitation et impose de maîtriser les pratiques de production.
Légale	Engagements contractuels de livraison	Un retard peut engager la responsabilité du fournisseur et fragiliser la relation client.

Les données du dossier étayent les facteurs économiques et commerciaux. L'objectif de réduction des intrants relève du positionnement de l'exploitation, non d'une obligation environnementale précisée ici. Les engagements de livraison renvoient aux règles contractuelles.

Facteurs PESTEL complétés, question 2.2

Outil ou dimension	Élément relevé	Interne ou externe	Effet possible pour l'entreprise
Force			
Force			
Faiblesse			
Faiblesse			
Opportunité			
Opportunité			
Menace			
Menace			
Facteur PES	Économique	Coûts en hausse, marché +4 %	Charges et débouchés
Facteur PES	Socioculturel	Demande locale, vente directe	Ventes locales
Facteur PES	Environnemental	Réduction des intrants	Pratiques à maîtriser
Facteur PES	Légal	Engagements de livraison	Risque contractuel

✓ RÉPONSE À RETENIR

PESTEL : coûts et marché en évolution, demande locale, réduction des intrants et engagements contractuels de livraison.

Choix managériaux

Question 2.3. Analysez les choix managériaux envisagés par la direction : diversification des fournisseurs, stock de sécurité et suivi hebdomadaire. Présentez un avantage et une limite pour au moins deux de ces choix.

Les trois choix peuvent réduire les ruptures, mais doivent rester proportionnés aux besoins saisonniers et à la rentabilité.

- **Diversifier les fournisseurs :** réduit la dépendance et sécurise les références critiques. Limite : prix, qualité et délais peuvent différer, ce qui exige davantage de coordination et de contrôles.
- **Stock de sécurité limité :** permet de pallier un retard. Limite : immobilisation financière, stockage et risque d'invendus ou de plants vieillissants.
- **Suivi hebdomadaire :** repère les écarts de commandes, de stocks et de pertes, tout en améliorant la traçabilité. Limite : il demande des données fiables et du temps de mise à jour.

✓ RÉPONSE À RETENIR

À retenir sous conditions : fournisseurs qualifiés, stock ciblé sur les références critiques et suivi hebdomadaire fiable.

Préconisations opérationnelles

Question 2.4. Formulez deux préconisations opérationnelles et hiérarchisées pour sécuriser la production et les livraisons. Pour chacune, précisez un indicateur de suivi et un risque ou une condition de réussite.

1. **Priorité 1 : sécuriser les achats critiques.** Qualifier un second fournisseur et répartir les commandes selon les délais, la qualité sanitaire et le coût. Indicateur : nombre de retards ou taux de livraisons à l'heure. Condition : vérifier la qualité et la régularité avant d'y transférer une part importante des volumes.
2. **Priorité 2 : piloter chaque semaine stocks et pertes.** Fixer un seuil de sécurité limité par référence, puis ajuster les commandes selon la demande et les stocks disponibles. Indicateurs : taux de pertes, ruptures et valeur du stock. Condition : assurer la rotation et la traçabilité des lots pour limiter les invendus.

> **✓ RÉPONSE À RETENIR**
>
> 1. Qualifier un fournisseur de secours et suivre les retards. 2. Fixer des seuils de stock par référence et contrôler chaque semaine ruptures, pertes et valeur des stocks.

3. Analyse économique et suivi financier

Le tableau de bord des Serres du Val de Loire rassemble les données économiques et commerciales de 2024 et 2025, notamment le chiffre d'affaires, les charges, les volumes vendus et les pertes de production. Les calculs demandés permettent d'apprécier la rentabilité, la marge de sécurité, la part de marché et l'incidence d'un stock de sécurité supplémentaire.

Indicateurs économiques 2025

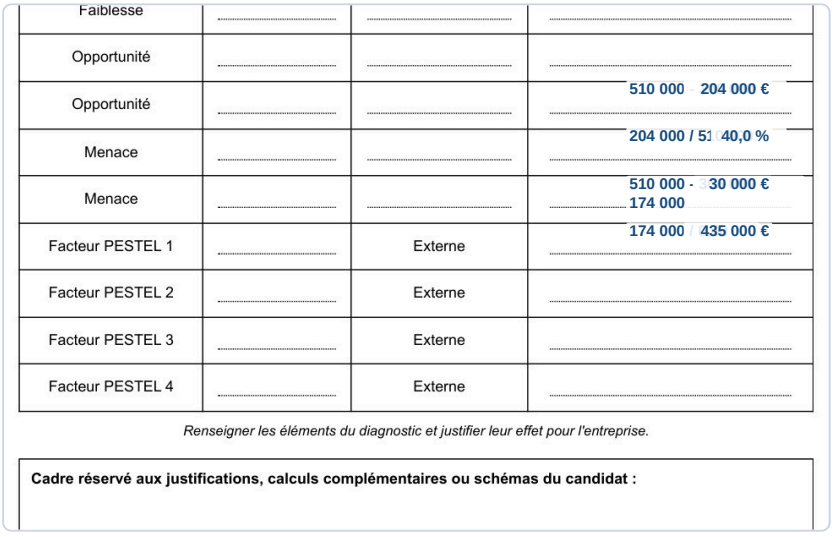
Question 3.1. À partir du DT 3, calculez la marge sur coûts variables, son taux, le résultat simplifié et le seuil de rentabilité en chiffre d'affaires pour 2025. Présentez les formules, les opérations et les résultats.

La marge sur coûts variables correspond au chiffre d'affaires diminué des charges variables. Son taux permet de calculer le seuil de rentabilité. Le résultat simplifié retranche aussi les charges fixes. En 2025, le chiffre d'affaires est de 510 000 €, les charges variables de 306 000 € et les charges fixes de 174 000 €.

Indicateur	Calcul	Résultat
Marge sur coûts variables	510 000 - 306 000	204 000 €
Taux de marge	204 000 / 510 000	40,0 %
Résultat simplifié	510 000 - 306 000 - 174 000	30 000 €
Seuil de rentabilité	174 000 / 0,40	435 000 €

Le chiffre d'affaires dépasse le seuil de rentabilité : le résultat simplifié est positif.

DR 2 complété : indicateurs 2025



Faiblesse	.....	.....	.....
Opportunité	.....	.....	.....
Opportunité	.....	.....	510 000 - 204 000 € .....
Menace	.....	.....	204 000 / 51 40,0 % .....
Menace	.....	.....	510 000 - 30 000 € 174 000 .....
Facteur PESTEL 1	.....	Externe	174 000 435 000 € .....
Facteur PESTEL 2	.....	Externe	.....
Facteur PESTEL 3	.....	Externe	.....
Facteur PESTEL 4	.....	Externe	.....

Renseigner les éléments du diagnostic et justifier leur effet pour l'entreprise.

Cadre réservé aux justifications, calculs complémentaires ou schémas du candidat :

✓ RÉPONSE À RETENIR

Marge sur coûts variables : 204 000 € ; taux : 40,0 % ; résultat simplifié : 30 000 € ; seuil de rentabilité : 435 000 €.

Marge de sécurité

Question 3.2. Calculez la marge de sécurité en euros et en pourcentage du chiffre d'affaires. Interprétez le résultat au regard de la capacité de l'entreprise à absorber une baisse d'activité.

La marge de sécurité est la différence entre le chiffre d'affaires réalisé et le seuil de rentabilité. En pourcentage, elle mesure la baisse d'activité que l'entreprise peut théoriquement absorber avant d'atteindre ce seuil.

Marge de sécurité : 510 000 - 435 000 = 75 000 €.
En pourcentage : 75 000 / 510 000 × 100 = 14,7 %.

L'entreprise peut donc supporter une baisse d'environ 14,7 % de son chiffre d'affaires, toutes choses égales par ailleurs. Au-delà, son résultat simplifié pourrait devenir négatif.

DR 2 complété : marge de sécurité

Faiblesse	.....	.....	.....
Opportunité	.....	.....	.....
Opportunité	.....	.....	.....
Menace	.....	.....	.....
Menace	.....	.....	.....
Facteur PESTEL 1	.....	Externe	.....
Facteur PESTEL 2	.....	Externe	510 000 - 75 000 € .....
Facteur PESTEL 3	.....	Externe	75 000 / 510 14,7 % 100 .....
Facteur PESTEL 4	.....	Externe	.....

Renseigner les éléments du diagnostic et justifier leur effet pour l'entreprise.

Cadre réservé aux justifications, calculs complémentaires ou schémas du candidat :

> **✓ RÉPONSE À RETENIR**
>
> Marge de sécurité : 75 000 €, soit 14,7 % du chiffre d'affaires. Une baisse d'activité de cette ampleur amène l'entreprise au seuil de rentabilité.

Part de marché et évolution

Question 3.3. Calculez la part de marché en valeur des Serres du Val de Loire à partir du chiffre d'affaires du marché local et de celui de l'entreprise. Comparez la progression du marché de 4 % à la progression de 6,25 % du chiffre d'affaires de l'entreprise entre 2024 et 2025, puis interprétez ces évolutions avec prudence.

La part de marché en valeur rapporte le chiffre d'affaires de l'exploitation à celui du marché local : 510 000 / 2 400 000 × 100 = 21,25 %, soit 21,3 % au dixième de point.

Le chiffre d'affaires de l'entreprise progresse de 6,25 %, contre 4 % pour le marché, soit un écart de 2,25 points. Cette évolution est favorable, mais ne prouve pas à elle seule un gain équivalent de part de marché : les périmètres de produits et les prix peuvent différer. La part calculée est une photographie de 2025.

DR 2 complété : part de marché

Faiblesse	.....	.....	.....
Opportunité	.....	.....	.....
Opportunité	.....	.....	.....
Menace	.....	.....	.....
Menace	.....	.....	.....
Facteur PESTEL 1	.....	Externe	.....
Facteur PESTEL 2	.....	Externe	.....
Facteur PESTEL 3	.....	Externe	.....
Facteur PESTEL 4	.....	Externe	..... 510 000 / 2 21,3 % × 100

Renseigner les éléments du diagnostic et justifier leur effet pour l'entreprise.

Cadre réservé aux justifications, calculs complémentaires ou schémas du candidat :

✓ RÉPONSE À RETENIR

Part de marché : 21,3 %. La progression du chiffre d’affaires de l’entreprise dépasse celle du marché de 2,25 points.

Incidence du stock de sécurité

Question 3.4. La direction estime qu'un stock de sécurité supplémentaire augmenterait les charges fixes annuelles de 6 000 euros sans modifier le taux de marge sur coûts variables. Calculez le nouveau seuil de rentabilité en chiffre d'affaires et son augmentation par rapport au seuil initial. Indiquez une condition économique à vérifier avant de retenir cette décision.

Le taux de marge sur coûts variables reste de 40 %. Les charges fixes passent de 174 000 € à 180 000 € avec le stock supplémentaire.

1. Nouveau seuil : 180 000 / 0,40 = 450 000 € de chiffre d’affaires.
2. Hausse du seuil : 450 000 - 435 000 = 15 000 €.

Avant de décider, il faut vérifier que le stock permet une marge additionnelle suffisante pour couvrir les 6 000 € de charges fixes supplémentaires, en tenant compte du coût de stockage et du risque d’invendus.

DR 2 complété : effet du stock de sécurité

Faiblesse	.....	.....	.....
Opportunité	.....	.....	.....
Opportunité	.....	.....	.....
Menace	.....	.....	.....
Menace	.....	.....	.....
Facteur PESTEL 1	.....	Externe	.....
Facteur PESTEL 2	.....	Externe	.....
Facteur PESTEL 3	.....	Externe	.....
Facteur PESTEL 4	.....	Externe	.....

Renseigner les éléments du diagnostic et justifier leur effet pour l'entrepr

(174 00 450 000 €
0,40

450 000 - 15 000 €

Cadre réservé aux justifications, calculs complémentaires ou schémas du candidat :

✓ RÉPONSE À RETENIR

Nouveau seuil : 450 000 €, soit une hausse de 15 000 €. Le stock est à retenir si la marge additionnelle couvre les coûts supplémentaires sans générer trop d’invendus.

Ce qu'il faut retenir de ce sujet (Session 2026)

Bilan de l'épreuve : Cette évaluation locale du BP Responsable de productions légumières, fruitières, florales et de pépinières, session 2026 (26-BP-HORT-EP1), dure 150 minutes; aucun coefficient national n'est fixé, avec une pondération locale indicative de 4. Le dossier des Serres du Val de Loire évalue l'analyse juridique d'un contrat de fourniture, le diagnostic stratégique et PESTEL, ainsi que le calcul et l'interprétation d'indicateurs économiques pour orienter les décisions de gestion.

Notions-clés, formules & règles à maîtriser

- La marge sur coûts variables est égale au chiffre d'affaires diminué des charges variables.
- Le taux de marge sur coûts variables est la marge sur coûts variables divisée par le chiffre d'affaires.
- Le seuil de rentabilité en chiffre d'affaires est égal aux charges fixes divisées par le taux de marge sur coûts variables.
- Une clause limitative peut être discutée si elle prive de sa substance l'obligation essentielle, mais son effet s'apprécie concrètement.

Points de vigilance & attentes du jury

- Dans le syllogisme juridique, séparez les faits établis des préjudices allégués et reliez chaque conclusion aux faits du dossier.
- Distinguez retard, défaut des plants, coût de remplacement et perte de vente, puis précisez les justificatifs à réunir.
- Dans le diagnostic, classez les facteurs internes et externes et justifiez leurs effets sur qualité, rentabilité, traçabilité et limitation des intrants.
- Présentez les formules et les opérations avec les unités demandées; arrondissez les montants à l'euro et les pourcentages au dixième.

Questions fréquentes sur cette épreuve (Q&A Examen)

Q : Comment calculer le seuil de rentabilité en chiffre d'affaires ?

Calculez d'abord le taux de marge sur coûts variables en divisant la marge sur coûts variables par le chiffre d'affaires. Divisez ensuite les charges fixes par ce taux, exprimé sous forme décimale, pour obtenir le seuil en euros.

Q : Comment discuter la clause limitative dans le cas des plants livrés en retard ?

Vérifiez quelle obligation le contrat rend essentielle et si la clause en réduit substantiellement la portée. L'arrêt Chronopost invite à examiner concrètement les faits, mais ne permet pas d'écarter automatiquement toute clause limitative.

Q : Comment organiser les calculs et les réponses pendant les 150 minutes ?

Répartissez le temps entre les trois parties, pondérées respectivement sur 7, 7 et 6 points. Réservez du temps pour reporter les calculs détaillés dans le DR 2 et vérifier unités, arrondis et justifications.

Q : Quels éléments faut-il justifier pour obtenir les points dans l'analyse juridique ?

Structurez la réponse selon le syllogisme demandé et appuyez chaque étape sur les faits et les textes du dossier. Pour les préjudices, identifiez les preuves disponibles ou à réunir, sans présenter les sommes alléguées comme déjà établies.

Sujet officiel associé (PDF) : https://bphorticole.fr/assets/annales/bp-horticole/Suivi technico-économique des productions/2026/BP Responsable de Productions Légumières, Fruitières et Florales - Suivi technico-économique des productions - Session 2026 - 1-Sujet.pdf

Ressources BP Responsable de Productions Légumières, Fruitières et Florales : Toutes les annales & corrigés • Fiches de révision complètes • Simulateur de notes d'examen

Copyright © 2027 FormaV®. Tous droits réservés.

FormaV® est une marque déposée auprès de l'INPI sous le numéro 5227897.

Ce document a été élaboré par FormaV® avec le plus grand soin afin d'accompagner chaque apprenant vers la réussite de ses examens. Son contenu (textes, graphiques, méthodologies, tableaux, exercices, concepts, mises en forme) constitue une œuvre protégée par le droit d'auteur.

Toute copie, partage, reproduction, diffusion ou mise à disposition, même partielle, gratuite ou payante, est strictement interdite sans accord préalable et écrit de FormaV®, conformément aux articles L.111-1 et suivants du Code de la propriété intellectuelle. Dans une logique anti-plagiat, FormaV® se réserve le droit de vérifier toute utilisation illicite, y compris sur les plateformes en ligne ou sites tiers.

En utilisant ce document, vous vous engagez à respecter ces règles et à préserver l'intégrité du travail fourni. La consultation de ce document est strictement personnelle.

Merci de respecter le travail accompli afin de permettre la création continue de ressources pédagogiques fiables et accessibles.